

Département du Tarn
Arrondissement :
CASTRES
MAIRIE de VABRE
Tél : 05 63 74 40 60

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la **COMMUNE DE VABRE**

Séance du 16 novembre 2023

Date de la convocation: 09/11/2023
L'an deux mille vingt-trois et le seize novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick PISTRE, 1er adjoint au Maire de Vabre

Membres en exercice :

14

Présents : 10

Représentés : 4

Votants : 14

Présents : Patrick PISTRE, Michel PERALES, Christine GAILLARD, Didier GUY, Laurence JULIEN, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR, Claude SALVETAT, Pierre-Jean SELLES, Marie WILTORD RIBOULET

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés : Françoise PONS par Patrick PISTRE, Michel CALS par Marie WILTORD RIBOULET, Romain DECOURT par Didier GUY, Aurore VAREILLES par Laurence JULIEN

Secrétaire de séance : Michel PERALES

N° DE 2023 066

Objet : Bornage d'une partie du chemin de la Boulière

Vu le CGCT et notamment son article L2122-21

Considérant que par délibération en date du 14/12/1976, le chemin de la boulière a été classé dans la voirie communale,

Considérant que les limites du chemin ne sont pas clairement définies au niveau cadastral, il est proposé de faire appel à un géomètre afin de réaliser le bornage d'une partie de ce chemin.

M. Patrick PISTRE propose au Conseil municipal de mandater l'entreprise GEOSUDOUEST

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

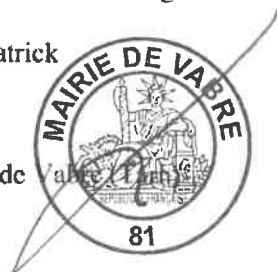
- Décide de mandater l'entreprise GEO SUD OUEST afin réalisé le bornage de la partie du chemin.
- Autorise Mme le Maire ou M. Claude SALVETAT à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré à Vabre, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Monsieur PISTRE Patrick

1er adjoint au Maire de



Monsieur Michel PERALES

Secrétaire de séance

RF Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/11/2023 081-218103059-20231116-DE_2023_066-DE